



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels
FOCUS
SUR
Les téléprocédures

**Consulter et payer un avis de CFE et/ou
IFER pour les usagers ayant un seul
établissement**

Table des matières

1 – PRÉSENTATION.....	3
1.1 Objet de la fiche.....	4
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	4
2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.....	4
2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel.....	4
2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel.....	5
2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER.....	7
2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER.....	12
2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités.....	13
2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel).....	21
3 – DOCUMENTATION.....	26
4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE	28

1 – PRÉSENTATION

La cotisation foncière des entreprises (CFE) et/ou les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) sont dues chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité non salariée. Cette taxe est calculée sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, à défaut, la CFE est assise sur une base minimum établie en fonction du chiffre d'affaires. **La CFE ne doit pas être confondue avec la taxe foncière.**

La CFE et/ou d'IFER sont dues par les redevables qui exercent une activité au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les avis d'acompte et d'impôt de CFE et/ou d'IFER ne sont plus expédiés par voie postale¹.

Désormais, tous les usagers redevables de la CFE et/ou d'IFER doivent se rendre dans leur espace professionnel sur le site « impots.gouv.fr », afin de les consulter avant d'en effectuer le règlement.

Pour les échéances² du 15 juin (acompte) et du 15 décembre³ (solde), ils ont également l'obligation de recourir à un moyen de paiement dématérialisé (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel).

Les avis établis au titre des impositions supplémentaires sont envoyés par voie postale et sont également, depuis octobre 2024, mis à disposition en ligne dans l'espace professionnel. Les montants dus peuvent être réglés par paiement en ligne ou par les moyens de paiement traditionnels (TIP SEPA, chèque, etc.).

Nota Bene : Les montants dus au titre d'une imposition supplémentaire et inférieurs à 300 € peuvent être réglés en numéraire ou par carte bancaire dans le cadre du paiement de proximité. Le paiement peut être réalisé auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé dont la liste est consultable sur le site impots.gouv.fr.

Calendrier pour l'avis d'acompte 2025 de CFE et/ou d'IFER

Mise en ligne des avis : **26 mai 2025**

Date limite de paiement : **16 juin 2025**

Calendrier pour l'avis d'impôt 2025 de CFE et/ou d'IFER

Mise en ligne des avis : **03 novembre 2025**

Date limite de paiement : **15 décembre 2025**

Pour les impositions dont la mise en recouvrement a été différée au 31 décembre 2025

Mise en ligne des avis : **02 janvier 2026**

Date limite de paiement : **16 février 2026**

Calendrier pour les avis issus des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER

- Rôles supplémentaires émis en novembre 2025 :

Mise en ligne des avis : **1^{er} décembre 2025**

Date limite de paiement : **15 janvier 2026**

- Rôles supplémentaires émis en décembre 2025 :

Mise en ligne des avis : **02 janvier 2026**

Date limite de paiement : **16 février 2026**

- Rôles supplémentaires émis en avril 2026 :

Mise en ligne des avis : **04 mai 2026**

Date limite de paiement : **15 juin 2026**

1 [Article L253 du livre des procédures fiscales.](#)

2 Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).

3 Si l'imposition est mise en recouvrement au 31 octobre. L'échéance est fixée au 15 février N+1 en cas d'imposition mise en recouvrement au 31 décembre N.

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche décrit l'intégralité de la procédure en ligne vous permettant de créer votre espace professionnel, de consulter et de payer votre avis de CFE et/ou d'IFER.

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

Si vous êtes redevable de la CFE et/ou d'IFER, vous êtes concerné par l'obligation de consultation des avis d'acompte et d'impôt dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr.

2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Si vous n'avez pas encore créé votre espace professionnel, vous devez le faire sans tarder.

2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel

Les redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent anticiper les délais nécessaires à la création et à l'activation de leur espace professionnel, en tenant compte principalement des dates limite de paiement de l'avis d'acompte et de l'avis d'impôt issu du rôle général de CFE et/ou d'IFER.

Depuis le site impots.gouv.fr, cliquez sur « Votre espace professionnel » puis sur « Créer mon espace professionnel » et choisissez l'option qui convient à vos besoins (mode simplifié ou expert).

Dans cette fiche est abordée la création votre espace professionnel en mode simplifié qui se déroule en trois phases principales.

- **Créez votre espace en mode simplifié**

La création de l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Créer mon espace professionnel ». Choisissez l'option « mode simplifié ». Ensuite, suivez la procédure.

- **Validez l'adresse électronique de l'entreprise**

Une fois la demande de création d'espace enregistrée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de contact (avec l'administration fiscale) renseignée par l'entreprise. Cliquez sur le lien envoyé à cette adresse électronique avant 72 heures.

Après avoir cliqué sur le lien contenu dans le courriel pour valider l'adresse électronique de l'entreprise, un message vous indique qu'un code d'activation sera envoyé par voie postale (par mesure de sécurité) à l'adresse de votre entreprise sous un délai de 15 jours maximum.

Ce code permet d'activer votre espace professionnel en cliquant sur « Activer mon espace/mes services » (code actif **60 jours maximum** à compter de la demande d'activation).

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFIP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

• Activez votre espace professionnel

À l'aide du code d'activation reçu (code actif **60 jours maximum** à compter de la demande d'activation), à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr, cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « Activer mon espace / mes services ». Ensuite suivez la procédure en n'oubliant pas de renseigner le compte bancaire de l'entreprise.

À l'issue de cette démarche, votre espace n'est pas immédiatement opérationnel. **Son activation nécessite actuellement un délai de prise en compte d'une journée.**

Une fois votre espace professionnel accessible en mode simplifié, vous êtes automatiquement habilité(e) aux services de consultation et de paiement des impôts et taxes et vous pouvez gérer les services en ligne et la mise à jour des comptes bancaires.

Pour plus de renseignements, consultez la fiche focus « [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ».

2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel ».



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top right, there are two links: "Connexion à l'espace particulier" and "Connexion à l'espace professionnel", with the latter highlighted by a red box. Below the navigation bar, there is a search bar and a menu with options like "Accueil", "Particulier", "Professionnel", etc. A banner for "Nouveauté" (New) features a yellow tag and the text "Un code pour vous connecter à vos services en ligne". The banner includes an image of a smartphone displaying a message with a code "123456" and a laptop. The text explains that users will now receive an email with an authentication code to use along with their password for login, enhancing security. A link "Plus d'information sur ce nouveau dispositif" is provided at the bottom of the banner.

Puis sur la page suivante, il est nécessaire de s'authentifier par adresse électronique/mot de passe et en saisissant les caractères de l'image proposés à l'écran.

Accueil > Authentification

République Française
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Aide : accéder aux fiches pratiques

Pour des raisons de sécurité, votre mot de passe doit désormais comporter 20 caractères minimum et être renouvelé tous les 3 ans.
Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe

Mot de passe oublié

Recopier les caractères de l'image

Connexion

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

Payer mes impôts locaux

Direction générale des Finances publiques

Après authentification, vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel.

Il convient de sélectionner le service « Consulter > Avis CFE » de la rubrique « MES SERVICES ».

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel

Créer mon compte sur portailpro.gouv

Abonné :

Espace pro.
Impots.gouv.fr
Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus :
SERVICES PUBLICS+

DOSSIER COURANT

SIREN 123456789

MES SERVICES

Consulter

Compte fiscal [+]

Avis CFE

Déclarer

TVA

Impôt sur les sociétés

Taxe sur les salaires

CVAE

Revenus de capitaux mobiliers

Taxe activités polluantes

Taxe int. consommation

Taxe v. vénale immeubles

Résultat [+]

Économie collaborative [+]

Dispositif DAC6 [+]

Payer

TVA

Impôt sur les sociétés

Taxe sur les salaires

CVAE

Revenus de capitaux mobiliers

Taxe activités polluantes

Taxe int. consommation

Taxe v. vénale immeubles

Prélèvement à la source [+]

CFE et autres impôts

Dette fiscale [+]

Démarches

Remboursement de TVA UE

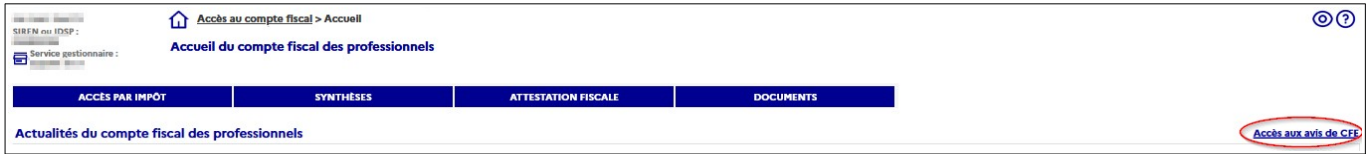
Guichet de TVA UE

Gérer mes biens immobiliers

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez ici.

2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER

☞ Cliquez sur le bouton « Accès aux avis de CFE ».



OU

☞ Cliquez sur le menu « ACCES PAR IMPOT » > Avis d'imposition



Le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement en commençant par la plus récente.

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition (Commune)	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	25974068	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24974068	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition (Commune)	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24974068	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	24222222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle supplémentaire

SARL [REDACTED] [Accès au compte fiscal](#) > Avis d'imposition CFE

SIREN ou IDSP : [REDACTED]

Service gestionnaire : **Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**
EQUIPE IFU 1

ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Référence de l'avis	Avis d'imposition			Paiement	
		Département	Commune	NIC			Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

↳ Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur le lien correspondant « Rôle général n°92 » pour l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte » ou « Rôle supplémentaire n° XXX » pour l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

SARL [REDACTED] [Accès au compte fiscal](#) > Avis d'imposition CFE

SIREN ou IDSP : [REDACTED]

Service gestionnaire : **Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises**
EQUIPE IFU 1


ACCÈS PAR IMPÔT SYNTHÈSES ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Lieu d'imposition			Type	Référence de l'avis	Avis d'imposition			Paiement	
		Département	Commune	NIC			Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

↳ Consultez votre avis de CFE :


- « Avis d'acompte »

L'avis d'acompte provisionnel 2025 et la notice associée sont affichés en cliquant sur le lien « Rôle d'acompte n°002 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.

 <p>REPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES AVIS D'ACOMPTÉ 2025 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes - TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes</p>																																
	<p>CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE CHATILLON 1 RUE DE PARIS 92320 CHATILLON</p>																																
<p>SARL ENTREPRISE 13 RUE DE CHATILLON 92230 CHATILLON</p>																																	
<p>Vos références</p> <table border="1"><tr><td>Numéro fiscal :</td><td>123456789 00235</td></tr><tr><td>Référence de l'avis :</td><td>Z5 92 22222 2 210</td></tr><tr><td>Identification de l'entreprise redevable</td><td></td></tr><tr><td>N° SIRET :</td><td>123456789 000235</td></tr><tr><td>SARL ENTREPRISE</td><td></td></tr><tr><td>Département :</td><td></td></tr><tr><td>HAUTS-DE-SEINE</td><td>92</td></tr><tr><td>Commune :</td><td></td></tr><tr><td>CHATILLON</td><td>020</td></tr><tr><td>Lieu d'imposition :</td><td>0999</td></tr><tr><td>13 RUE DE CHATILLON</td><td></td></tr><tr><td>Numéro d'obligation :</td><td>CFE1</td></tr></table>	Numéro fiscal :	123456789 00235	Référence de l'avis :	Z5 92 22222 2 210	Identification de l'entreprise redevable		N° SIRET :	123456789 000235	SARL ENTREPRISE		Département :		HAUTS-DE-SEINE	92	Commune :		CHATILLON	020	Lieu d'imposition :	0999	13 RUE DE CHATILLON		Numéro d'obligation :	CFE1	<p>Votre situation</p> <table border="1"><tr><td>Impôt de référence</td><td>20 000 €</td></tr><tr><td>Taux</td><td>50 %</td></tr><tr><td>Somme à payer</td><td>10 000 €</td></tr><tr><td>Date limite de paiement</td><td>16/06/2025</td></tr></table>	Impôt de référence	20 000 €	Taux	50 %	Somme à payer	10 000 €	Date limite de paiement	16/06/2025
Numéro fiscal :	123456789 00235																																
Référence de l'avis :	Z5 92 22222 2 210																																
Identification de l'entreprise redevable																																	
N° SIRET :	123456789 000235																																
SARL ENTREPRISE																																	
Département :																																	
HAUTS-DE-SEINE	92																																
Commune :																																	
CHATILLON	020																																
Lieu d'imposition :	0999																																
13 RUE DE CHATILLON																																	
Numéro d'obligation :	CFE1																																
Impôt de référence	20 000 €																																
Taux	50 %																																
Somme à payer	10 000 €																																
Date limite de paiement	16/06/2025																																
<p>Vos contacts</p> <ul style="list-style-type: none">↳ Par messagerie sécurisée dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr↳ Par téléphone : pour toutes questions sur les prélèvements mensuel ou à l'échéance au 0 800 401 401* du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (horaires de la Métropole) et pour toute autre question, contactez votre centre des Finances publiques dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessous↳ Sur place : auprès de votre centre des Finances publiques CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE CHATILLON 1 RUE DE PARIS Tél. : 01 43 80 65 59 Accueil exclusivement sur rendez-vous : impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV » <p><small>* (Service gratuit + prix de l'appel)</small></p>																																	
<p>À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre acompte par trois moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 31 mai 2025 ou pour le prélèvement mensuel d'ici au 15 juin 2025 ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).</p>																																	

- « Avis d'impôt »

L'avis d'impôt 2024, y compris la notice et les renvois associés sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle général n°092 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.


 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p> <p>AVIS D'IMPÔT 2025 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes - TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes</p>	
	<p>CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIE CHATILLON 1 RUE DE PARIS 92320 CHATILLON</p>	
<p>SARL ENTREPRISE 13 RUE DES PRES 92 320 CHATILLON</p>		
<p>Vos références</p>		<p>Montant de votre impôt 20 000,00 €</p>
<p>Numéro fiscal : 123456789 00235 Référence de l'avis : 25 92 222222 2 10</p>		<p>Versement sur acompte 10 000,00 €</p>
<p>Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET : 123456789 00235 SARL ENTREPRISE</p>		<p>Montant à payer 10 000,00 €</p>
<p>Département : HAUTS-DE-SEINE 92 Commune : CHATILLON 020 Lieu d'imposition : 13 RUE DE CHATILLON 0999</p>		<p>Au plus tard le 15/12/2025</p>
<p>Numéro de rôle : 092 Numéro d'obligation : CFE2 Établi à la date du : 23/08/2025 Date de mise en recouvrement : 31/10/2025</p>		
<p>À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre impôt par deux moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 30 novembre 2025 minuit ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).</p>		
<p>Services Publics + La loi E880C du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger – spontanément ou au cours d'un contrôle – ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur » ou sur « Services Publics + ».</p>		

- Avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

Les avis d'impôt issus des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER émis depuis avril 2024 sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle supplémentaire n°XXX » dans le tableau des avis d'imposition CFE (XXX étant le numéro de rôle).

Les avis, également adressés au format papier par voie postale, peuvent contenir :

- Avis + tableaux d'assiette + notices (dans tous les cas *a minima*) ;
- Avis + notices + tableaux d'assiette + page TIP + enveloppe (enveloppe uniquement pour les avis d'un montant < 300 euros).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votées et perçues par la commune, l'EPCI et divers organismes
 TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

Avis d'imposition supplémentaire 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE

ANSE
69480 ANSE

Vos références

Numéro fiscal :	00031
Référence de l'avis :	24 44 04
Identification de l'entreprise redevable (37) :	
N° SIRET :	00031
Département :	
Commune :	
Lieu d'imposition :	
Numéro de rôle :	303
Établi à la date du :	14/08/2024
Date de mise en recouvrement :	/2024
Identifiant service :	

Vos contacts

- Par messagerie sécurisée**
dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr
- Par téléphone**
au 02
- Sur place**
auprès de votre centre des Finances publiques (accueil uniquement sur rendez-vous, horaires sur impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV »)

Somme à payer

3 550,00 €

Date limite de paiement : 15/01/2025

Votre paiement

Vous pouvez régler cette somme en ligne sur impots.gouv.fr ou en utilisant le talon de paiement joint à la fin de cet avis.

Plus d'informations dans la notice à la rubrique "Comment payer votre impôt ?".

2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER

Pour plus de détail sur la procédure de paiement en ligne et les différentes options proposées, vous pouvez consulter la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

Allez au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

SAISIR VOTRE SIRET

Accéder au service

En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

Le paiement en ligne
Règlement de mon avis d'impôt en ligne.
impots.gouv.fr →

Le prélèvement automatique
Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.
impots.gouv.fr →

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité partiellement conforme

2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités

➤ Bouton « PAYER »

Vous pouvez payer en ligne par simple clic sur le bouton « **PAYER** » apposé dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition de CFE dans le compte fiscal. Vous accédez ainsi directement au service de paiement, sans avoir à vous identifier de nouveau.

Attention : au-delà de date limite de paiement⁴ de chaque imposition, une majoration de 5 % pour retard de paiement sera appliquée au moment du paiement du solde de CFE.

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Access to the tax account: Avis d'imposition CFE. Service gestionnaire: EQUIPE IFU 1. The table below shows tax notices with a 'PAYER' button for the 2025 notice.

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2547406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

Access to the tax account: Avis d'imposition CFE. Service gestionnaire: EQUIPE IFU 1. The table below shows tax notices with a 'PAYER' button for the 2024 notice.

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

- au moment de la mise en ligne d'un avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

Access to the tax account: Avis d'imposition CFE. Service gestionnaire: EQUIPE IFU 1. The table below shows tax notices with a 'PAYER' button for the 2025 notice.

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2547406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	10 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	20 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	

4 Si la date limite de paiement d'une échéance coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

En cliquant sur le bouton « PAYER », vous arrivez alors sur le site de paiement en ligne.

Remarque : La procédure décrite ci-après est la même pour le paiement de l'acompte, de l'avis d'impôt issu du rôle général et de l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire.

La facture vous est présentée automatiquement.

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface for online payment of 'Cotisation foncière des entreprises'. The page is divided into several sections:

- Avis d'imposition**: Displays the tax type, reference, due date (16/06/2025), and the amount to be paid (10 000,00 €). A 'Modifier le montant' link is visible.
- Coordonnées bancaires**: A section for selecting a bank account. Two accounts are listed, both with the prefix 'FR76'. A note indicates that a new account must be declared in the professional space.
- Je valide le mandat**: A checkbox for authorizing the payment.
- Adresse électronique**: Fields for entering and confirming an email address.

Red arrows from the text on the right point to the following elements in the screenshot:

- Arrow 1: Points to the amount '10 000,00 €'.
- Arrow 2: Points to the 'Modifier le montant' link.
- Arrow 3: Points to the bank account selection area.
- Arrow 4: Points to the 'Je valide le mandat' checkbox.
- Arrow 5: Points to the 'Adresse électronique' field.

1. Indication du montant de l'impôt à payer.

Un lien vous permet de modifier ce montant.

2. Choisir le compte bancaire pour payer la facture

NB : le ou les comptes bancaires proposés sont ceux déclarés dans votre espace professionnel. Si vous désirez payer votre facture avec un autre compte, vous devez vous rendre dans la rubrique « gérer les comptes bancaires » de la page d'accueil de l'espace professionnel.

3. Cocher la case pour valider le mandat autorisant le prélèvement sur ce compte.

4. Saisir puis confirmer votre adresse électronique pour recevoir l'accusé de réception.

Un nouvel écran s'affiche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté
Égalité
Fraternité

N° fiscal : 32100000000000000000000000

Quitter

Paieement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie → Validation → Récapitulatif

Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement. Après validation, aucune modification ne sera possible.
Veuillez vérifier et valider les informations suivantes :

Imposition : **Cotisation foncière des entreprises n°28100171834**
MONTANT À PRÉLÉVER : 10 000,00 €
Montant payé : 10 000,00 €

IBAN : **FR76 10000000000000000000000000**
BIC : **ALCAP3333**
Titulaire du compte : **CFE**
Adresse électronique : **cfe@cefefer.fr**

Retour Valider

1. Vérifier les données de l'écran précédent.

2. Valider.

En validant, l'écran de confirmation suivant s'affiche :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Liberté
Égalité
Fraternité

N° fiscal : 32100000000000000000000000

Quitter

Paieement en ligne - Cotisation foncière des entreprises

Saisie → Validation → Récapitulatif

Votre paiement a bien été enregistré le 31/05/2025 à 16:08 sous le numéro 600156635765.
Un accusé de réception vous est adressé par courriel à l'adresse : bureau.cfefer@cefefer.fr

Récapitulatif de votre paiement

Imposition : **Cotisation foncière des entreprises n°28100171834**
MONTANT À PRÉLÉVER : 10 000,00 €
Montant à prélever : 10 000,00 €
Prélèvement à compter du : 26/06/2025
Référence unique de mandat : NNFR46000000000000000000000000
Voir mandat

IBAN : **FR76 10000000000000000000000000**
BIC : **ALCAP3333**
Titulaire du compte : **CFE**

À savoir

Pour le paiement de votre prochaine imposition, vous pouvez adhérer dès maintenant au prélèvement à l'échéance en cliquant sur le bouton suivant :

Adhérer au prélèvement à l'échéance

Quitter

Bouton permettant d'adhérer au prélèvement à l'échéance de CFE pour les prochaines échéances

➤ Lien « Payer mes impôts locaux »

Vous pouvez payer en ligne *via* le lien « **Payer mes impôts locaux** », après avoir pris connaissance de la référence de votre avis dématérialisé (qui figure sur la 1^{ère} page, cadre « Vos références »).

👉 Cliquez sur « Connexion à l'espace professionnel ».

Alerte arnaques : Des courriels frauduleux intitulés "Rapport d'Audit Fiscal : Fraude Détectée", prétendument signés par la directrice générale des Finances publiques, circulent actuellement. Il s'agit d'une tentative d'hameçonnage. Ne répondez pas : ces messages n'émanent pas de la DGFiP. Nous rappelons qu'aucun message de ce type n'est envoyé directement par la directrice générale. [En savoir plus](#)

Nouveauté

Un code pour vous connecter à vos services en ligne

Désormais, lorsque vous souhaitez vous connecter à votre espace particulier, vous recevez un courriel contenant un code d'authentification à saisir en plus de votre mot de passe. Il renforce la sécurité de vos données personnelles et fiscales.

→ [Plus d'information sur ce nouveau dispositif](#)

puis sur le lien « **Payer mes impôts locaux** ».

Accueil > Authentification

[Aide : accéder aux fiches pratiques](#)

En raison d'un incident en cours de résolution, l'activation d'espace ou de services, ainsi que la modification de mot de passe par "mot de passe oublié" sont pris en compte avec un retard d'environ une journée. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique

Mot de passe ?

[Mot de passe oublié](#)

Recopier les caractères de l'image

8 2 1 0 3

[Changer l'image](#)

Connexion

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis

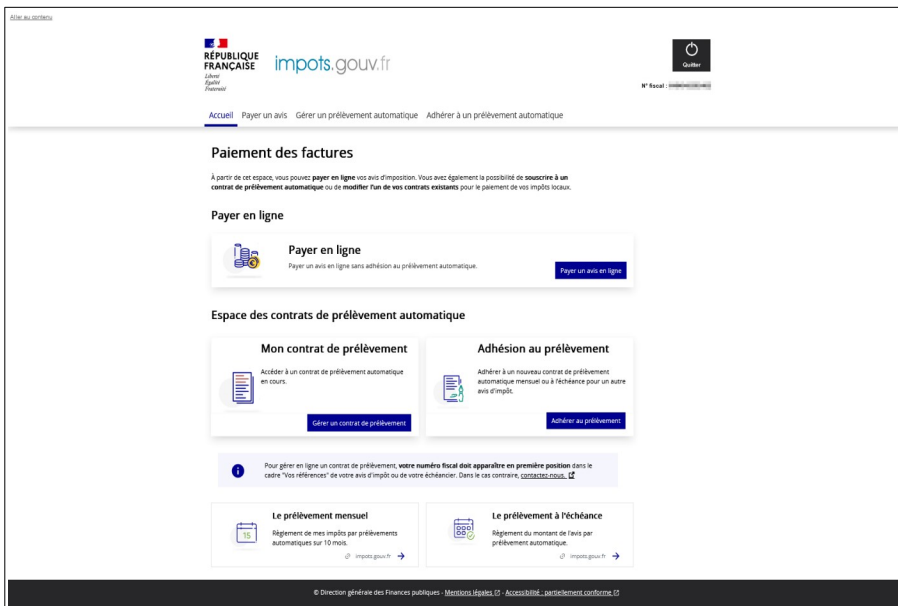
Payer mes impôts locaux

Vous arrivez sur la page d'accueil du service de paiement en ligne.



Vous devez saisir votre numéro fiscal qui correspond en général au numéro SIRET de votre établissement (cf. cadre « Vos références » de la 1^{ère} page de votre avis).

Dès lors, la page suivante s'affiche :



↳ Cliquez sur l'onglet « **Payer un avis** » ou sur le bouton « **Payer un avis en ligne** »

The screenshot shows the 'Payer un avis' page on the website. At the top, there is a navigation bar with the following links: Accueil, Payer un avis, Gérer un prélèvement automatique, and Adhérer à un prélèvement automatique. The 'Payer un avis' link is highlighted with a red box and a red arrow. Below the navigation bar, the page is titled 'Paiement des factures'. A sub-section 'Payer en ligne' contains a button labeled 'Payer un avis en ligne', which is also highlighted with a red box and a red arrow. Below this, there is a section titled 'Espace des contrats de prélèvement automatique' containing four cards: 'Mon contrat de prélèvement', 'Adhésion au prélèvement', 'Le prélèvement mensuel', and 'Le prélèvement à l'échéance'. The footer of the page contains the text: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme'.

↳ Vous devez saisir la référence de votre avis puis, cliquer sur « **Continuer** ».

The screenshot shows the 'Saisie de la référence de l'avis' form. At the top, there is a navigation bar with the following links: Accueil, Payer un avis, Gérer un prélèvement automatique, and Adhérer à un prélèvement automatique. Below the navigation bar, the page is titled 'Paiement en ligne'. A progress bar shows the current step: 'Référence avis', followed by 'Données paiement', 'Validation', and 'Récapitulatif'. The main section is titled 'Saisie de la référence de l'avis'. Below the title, there is a text box with the following text: 'Vous trouverez cette référence dans le cadre "Vos références" de l'avis d'impôt ou du document de relance. Le champ marqué d'un astérisque (*) doit être renseigné.' Below this text, there is a text input field with the label 'Référence *' and a red box around it containing the text 'SAISIR LA REFERENCE DE L'AVIS'. The input field contains the value '252600000000000'. Below the input field, there is a text box with the label 'Où trouver ma référence ?'. At the bottom of the form, there are two buttons: 'Retour à l'accueil' and 'Continuer', with the 'Continuer' button highlighted with a red box. The footer of the page contains the text: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme'.

La facture à régler s'affiche :

Site au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

N° fiscal : 82401001000000

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis > **Données paiement** > Validation > Récapitulatif

Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	25
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/06/2025
Montant de l'avis	10 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	10 000,00 €
Montant de votre règlement	10 000,00 € Modifier le montant

Vos coordonnées bancaires

IBAN : FR75 2000 0000 0000 0000 0000 0000
BIC : YYYYYYGG
Information complémentaire : BBB

Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'Administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. *
Rappel : La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.
Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *
Confirmation de l'adresse électronique *

[Retour](#) [Continuer](#)

© Direction générale des Finances publiques - Microsites locaux - Accessibilité : participation.conforme.fr

Vous avez également la possibilité de modifier le montant que vous souhaitez régler. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

N° fiscal : 82401001000000

Accueil **Payer un avis** Gérer un prélèvement automatique Adhérer à un prélèvement automatique

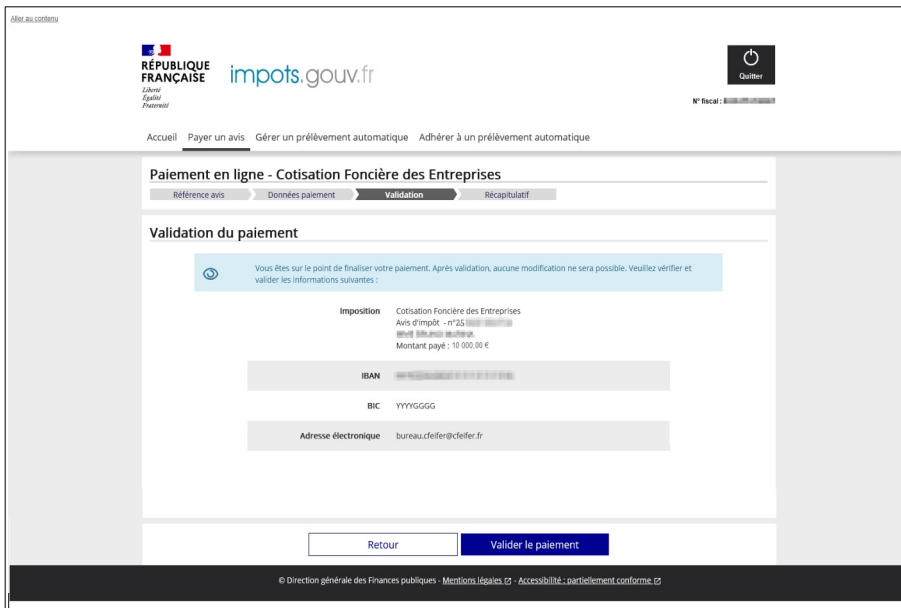
Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis > **Données paiement** > Validation > Récapitulatif

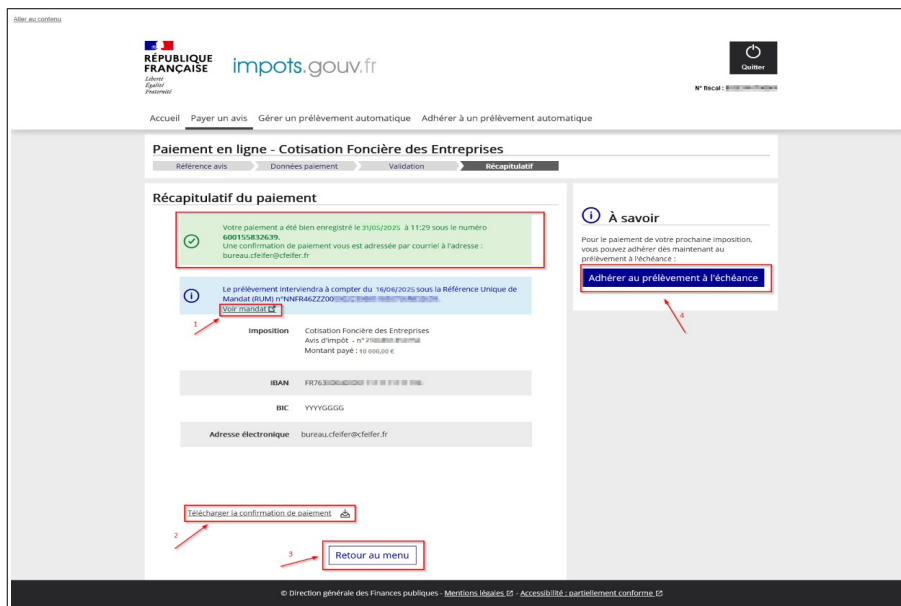
Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	25
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/06/2025
Montant de l'avis	10 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	10 000,00 €
Montant de votre règlement	10 000,00 € Modifier le montant

Après avoir choisi vos coordonnées bancaires et saisi votre adresse mail, vous avez cliqué sur « Continuer ». Un nouvel écran s'affiche alors :



Important : une fois votre paiement validé, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement à l'échéance pour vos prochaines échéances en cliquant sur le bouton « Adhérer au prélèvement à l'échéance ».



À partir de cet écran, vous pouvez :

- ➔ (1) Visualiser puis enregistrer ou imprimer votre mandat de prélèvement ponctuel en cliquant sur le lien « **Voir mandat** » situé dans le cadre récapitulatif de votre paiement ;
- ➔ (2) Télécharger puis enregistrer ou imprimer, si vous le souhaitez, la preuve de votre paiement au format PDF, en cliquant sur le lien « **Télécharger la confirmation de paiement** » ;
- ➔ (3) Cliquer sur « **Retour au menu** » pour retourner sur la page d'accueil du site de paiement en ligne ;

- (4) Cliquer sur « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » pour acquitter vos prochaines cotisations de CFE et/ou d'IFERd'IFER (avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général uniquement) directement par prélèvement automatique, sans nécessité de recourir à la procédure de paiement en ligne. Cet encart apparaît uniquement si aucune adhésion est en cours. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel)

Pour ne plus risquer d'oublier votre échéance, nous vous suggérons d'opter pour le prélèvement automatique pour le paiement de vos avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général.

• L'accès au service de paiement de l'impôt en ligne

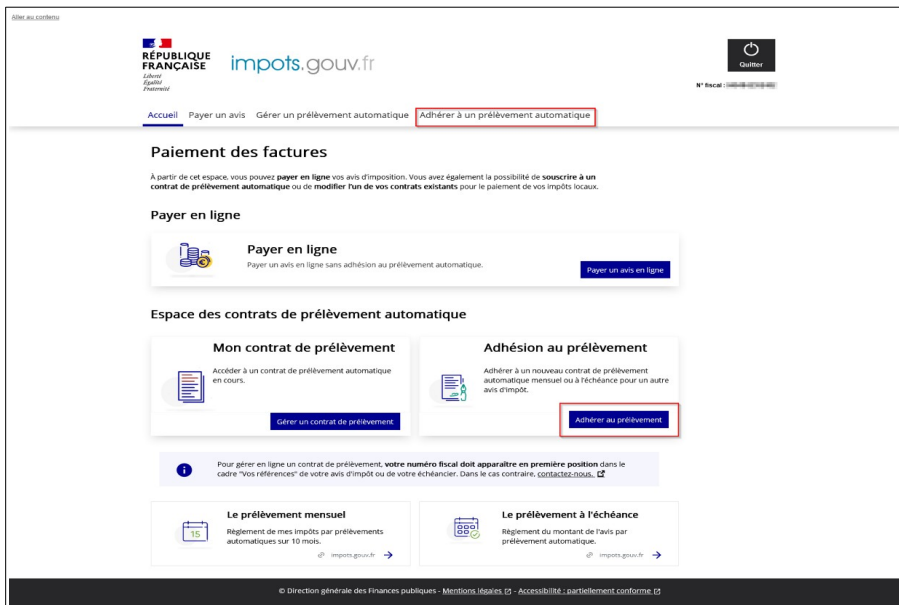
Pour adhérer au prélèvement automatique, vous pouvez effectuer votre démarche en ligne depuis votre espace professionnel, en cliquant sur « **Gérer les contrats de prélèvement automatique** » de la rubrique « MON ESPACE ».



Vous accédez au service de paiement en ligne. Vous devez saisir votre numéro fiscal (qui correspond normalement à votre numéro SIRET, cf. cadre « Vos références » de la 1^{ère} page de votre avis).



Pour effectuer une adhésion à un contrat de prélèvement, cliquez sur l'onglet « Adhérer à un prélèvement automatique » ou sur le bouton « Adhérer au prélèvement ».



• Le prélèvement à l'échéance

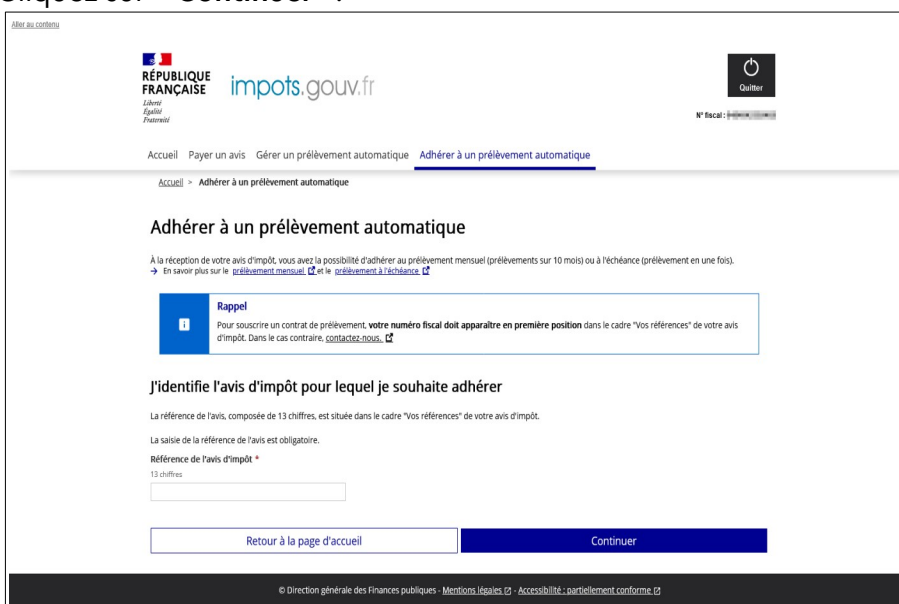
Pour payer votre avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER de l'année en cours, l'adhésion à ce type de contrat doit être effectuée avant le 31 mai inclus de l'année en cours.

Passé cette date, le contrat souscrit ne sera valable qu'à compter de la prochaine échéance.

Nota Bene : lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

En choisissant d'adhérer au prélèvement automatique, vous accédez à l'écran suivant. Vous devez vous munir de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Cliquez sur « Continuer ».



Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 39 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre, l'Etat du Vatican, l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie et le Monténégro).

Sur un même écran vous sont proposés deux blocs :

- un bloc « **J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXXXX XX** » qui présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- un bloc « **Je définis les modalités de mon prélèvement automatique** » sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.

Pour adhérer au prélèvement automatique à l'échéance, vous devez sélectionner la case correspondant au type de prélèvement souhaité.

Site au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr**

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique **Adhérer à un prélèvement automatique**

Adhérer au prélèvement automatique > Adhérer au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 2511 003 0001

Catégorie foncière des entreprises
Avis d'impôt 2015 18 000,00 € 11 Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#)

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

⚠ Pour payer votre impôt par prélèvement à l'échéance, vous avez jusqu'au dernier jour du mois qui précède la date limite de paiement pour effectuer votre adhésion (par exemple jusqu'au 31 août pour une échéance au 15 septembre).

Annuler Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour terminer votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, à chaque échéance, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est archivé par l'administration fiscale ; **vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

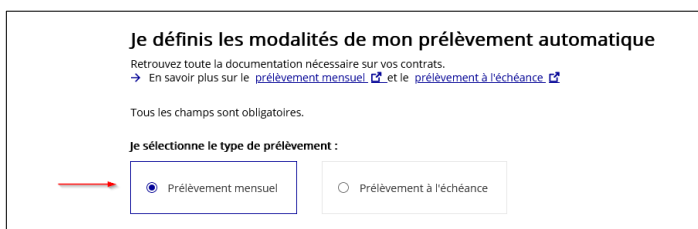
Le prélèvement effectif intervient, sans aucune autre démarche de votre part, après la date limite de paiement.

- **Le prélèvement mensuel**

L'adhésion est possible, pour votre imposition de l'année en cours (hors avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire), **jusqu'au 30 juin inclus** de l'année en cours. Si vous adhérez avant le 15 juin inclus et que vous êtes redevable d'un acompte (payable au plus tard au 15 juin inclus), le montant réclamé n'est pas dû.

Les mensualités seront calculées sur la base de votre cotisation de l'année précédente. Le premier prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre démarche et correspond à la somme des mensualités théoriquement dues au 1^{er} janvier. Une régularisation pourra intervenir mi-décembre au moment du paiement du solde en cas d'augmentation de votre cotisation ou de diminution (remboursement).

En optant pour le prélèvement mensuel, vous accédez à l'écran de saisie. Vous devez être muni de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.



Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican).

Dès lors, les éléments d'information suivants seront obligatoirement affichés :

- **l'année de prise d'effet des prélèvements mensuels** : en fonction de la période au cours de laquelle vous effectuez cette démarche, deux années peuvent vous être proposées, vous devez alors sélectionner celle que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet ;

- **la possibilité d'estimer le montant annuel de votre imposition future** : pour cela il convient de faire glisser le bouton radio puis de saisir le montant annuel estimé qui servira de base de calcul à vos prélèvements. Ce montant ne peut être inférieur à 12 euros.

aller au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **impots.gouv.fr** Quitter

Accueil > Payer un avis > Gérer un prélèvement automatique > Adhérer à un prélèvement automatique

accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 2511 0000000000000000

Calculer l'impact des emprunts
 Avis d'impôt 2025: 18 000,00 € 11 - Aide

1. Prélèvement → 2. Coordonnées bancaires → 3. Adresse électronique → 4. Récapitulatif → 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
 → En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) ou le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Je souhaite adhérer pour l'année :

2025 2026

L'adhésion au prélèvement mensuel pour l'année en cours n'est possible que jusqu'au 30 juin.

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :
 Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

€

⚠ Pour la CFE, en cas de diminution injustifiée du montant de l'impôt estimé, vous vous exposez à une majoration de 5%.

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme L2

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour finaliser votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, pour chaque mensualité, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est **archivé par l'administration fiscale ; vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

3 – DOCUMENTATION

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site impots.gouv.fr :

– en cliquant sur « Connexion à l'espace professionnel » puis sur « [Aide : accéder aux fiches pratiques](#) » ;

Logo République Française and impots.gouv.fr

Accueil > Authentification

En raison d'un incident en cours de résolution, l'activation d'espace ou de services, ainsi que la modification de mot de passe par "mot de passe oublié" sont pris en compte avec un retard d'environ une journée.
Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée.

Connexion à mon espace professionnel

Adresse électronique
Mot de passe ⓘ
[Mot de passe oublié](#)
Recopier les caractères de l'image
Connexion

Création de mon espace professionnel

Créer mon espace professionnel

Activation de mon espace / mes services

Activer mon espace / mes services

Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis
Payer mes impôts locaux

– ou en bas de la page d'accueil en cliquant sur le lien disponible du site impots.gouv.fr > Rubriques du site > Documentation > Téléprocédures des professionnels : Informations utiles et foire aux questions > [Accès aux fiches et à la foire aux questions des téléprocédures](#).

Rubriques du site	Informations	Qualité de service	Autres sites
Particulier	Aide sur le site	Sourds et malentendants - Accéo	Amendes ↗
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre ↗
Partenaire	Ouverture des données publiques de la DGFiP	Votre avis sur le site	PayFiP ↗
Collectivité	À quoi servent mes impôts ? ↗		Timbres ↗
International	Supports pédagogiques et citoyens		Cessions immobilières de l'État ↗
Documentation			Locations immobilières de l'État ↗
Études et Statistiques			Ventes domaniales ↗
Nous connaître			Retraites de l'État ↗
Nous rejoindre			Stationnement.gouv.fr ↗
			Redevance du code de la route ↗
			Taxe de séjour ↗
			Collectivités locales ↗
			Economie.gouv.fr ↗
			Ciclade ↗

Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

➤ Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :

– [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ;

➤ Dans la rubrique « Opérations particulières » :

– [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#) ;

– [Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER pour les usagers ayant un seul établissement](#)

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne via le lien [Comment consulter et payer la CFE ?](#).

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le [dépliant CFE](#) présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Accès aux dépliants et autres publications > Professionnel.

4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE

L'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- le téléphone *via* le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;
- le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site impots.gouv.fr en haut de page en cliquant sur « Contact et prise de RDV »



The screenshot shows the homepage of impots.gouv.fr. At the top left is the logo of the French Republic. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'International (english)'. A search bar is located at the top right. A red box highlights the 'Contact et prise de RDV' button in the top right corner. Below the navigation is a warning message about phishing emails. At the bottom, there is a banner for 'Nouveauté' (New) with the text 'Un code pour vous connecter à vos services en ligne' and an image of a smartphone displaying a login screen.

La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :

- Professionnel
- Une assistance aux téléprocédures
- Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données

Contact et prise de rendez-vous

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas, il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

Vous êtes :

Particulier

Particulier domicilié hors de France

Professionnel

Entreprise étrangère
Sans établissement stable en France

Partenaire

★
Votre avis sur le site

Votre demande concerne :

Une assistance aux téléprocédures

Une question fiscale d'ordre général

La création d'entreprise (contact et prise de RDV)

La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)

Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal...)

Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises

Vos correspondants spécialisés

Au sujet de :

Par formulaire pour une procédure de déclaration en ligne des données

Par formulaire pour une procédure de transmission de fichiers par internet

Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement

Par formulaire pour une procédure du service Tiers déclarants

Moyens de contact :

Procédure de déclaration en ligne des données (par formulaire)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formulaire.

[> Accéder au formulaire](#)

[↑ Haut de page](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Contact et prise de RDV

Rubriques de site	Informations	Qualité de service	Autres sites
Particulier	Aide sur le site	Services et sous-services : Accueil	Annuaire
Professionnel	Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Cadastre
Partenaire	Ouverture des données publiques de la DGFiP	Votre avis sur le site	PayP
Collectivité	À quel service mes impôts ?	Timbres	Locations immobilières de l'Etat
International	Support pédagogique et citoyens	Locations immobilières de l'Etat	Ventes domaniales
Documentation			
Études et Statistiques			
News center			
News région			

Cliquez sur le lien « [Accéder au formuel](#) ».

Procédure de déclaration en ligne des données (par formuel)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

Puis saisissez votre SIRET.



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

Assistance aux téléprocédures des professionnels
Formulaires pour les utilisateurs des téléprocédures EFi

IdentificationSaisie et ValidationConfirmation

Saisie des éléments d'identification

Saisie de votre SIRET
Ex: 12345678901234

Je confirme ne pas être un robot

S'identifierQuitter